

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION

NOMENCLATURE PREFECTURE : 8.4. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE ET L'ASSOCIATION QHUBE POUR LA MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF « CITESLAB »

Total : 56 L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vingt-sept octobre, s'est assemblé au théâtre Donald Cardwell, 1 avenue de Villiers à Draveil (91210) sous la Présidence de François DUROVRAY.

Présents : 35 Eric ADAM ; Damien ALLOUCH ; Thierry BATTESTI ; Faten BENAHMED ; Gaëlle BOUGEROL ; Gilles CARBONNET ; Sylvie CARILLON ; Christophe CARRERE ; Céline CIEPLINSKI ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Michaël DAMIATI ; Arnaud DEGEN ; Dominique DEVERNOIS ; Valérie DOLLFUS ; François DUROVRAY ; Jocelyne FALCONNIER ; Annie FONTGARNAND ; Bruno GALLIER ; Christine GARNIER ; Fabrice GAUDUFFE ; Joël GRUERE ; Faten HIDRI ; Anne Marie JOURDANNEAU FORT ; Colette KOEBERLE ; Sandrine LAMIRE ; Nicole LAMOTH ; Klerwi LANDRAU ; Jean Claude LE ROUX ; Muriel MOISSON ; Christina PEDRI ; Sabine PELLON ; Richard PRIVAT ; Valérie RAGOT ; Laurent ROUSSET

Représentés : 18 Monique BAILLOT représentée par Joël GRUERE ; Eric BASSET par représenté Céline CIEPLINSKI ; Thomas CHAZAL représenté par Dominique DEVERNOIS ; Olivier CLODONG représenté par Gaëlle BOUGEROL ; Marie DELAROCHE représentée par Christine GARNIER ; Sylvie DONCARLI représentée par Richard PRIVAT ; Nicolas DUPONT-AIGNAN représenté par Gilles CARBONNET ; Christian FERRIER représenté par Valérie DOLLFUS ; François GUIGNARD représenté par Christophe CARRERE ; Constant LEKIBY représenté par Sabine PELLON ; Jérôme MEUNIER représenté par Bruno GALLIER ; Françoise NICOLAS représentée par Sylvie CARILLON ; Pascal ODOT représenté par Faten BENAHMED ; Régis PHILIPPE représenté par Laurent ROUSSET ; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN ; Danièle ROUSSEAU NUSBAUM représentée par Nicole LAMOTH ; Aly SALL représenté par Muriel MOISSON ; Fouad SARI représenté par Colette KOEBERLE

Absents : 3 Gabin ABENA ; Benjamin DONEKOGLU ; Marie-Hélène EUVRARD

2023-071

SECRETAIRE DE SEANCE
Nicole LAMOTH

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le :

15 NOV. 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION

2023-071	CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE ET L'ASSOCIATION QHUBE POUR LA MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF « CITESLAB »
----------	---

VU la note explicative et de synthèse du Président.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1, L5211-10.

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020.

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine assure dans le cadre de ses compétences obligatoires la mise en œuvre d'actions de développement économique sur son territoire,

CONSIDERANT que l'association QHUBE est en charge du déploiement du dispositif national « CitésLab » porté par la Caisse des Dépôts et par BPI France, dont l'objectif est de développer les initiatives entrepreneuriales dans les quartiers politique de la ville.

CONSIDERANT que les secteurs fléchés pour la mise en œuvre du dispositif « CitésLab » sur le territoire de l'agglomération sont les suivants :

- « La Croix Blanche » à Vigneux-sur-Seine
- « Les Hautes Mardelles » à Brunoy
- « La Prairie de L'Oly » sur les villes de Montgeron et Vigneux-sur-Seine,

CONSIDERANT que ledit dispositif permet le recrutement d'un chef de projet affecté au territoire concerné, présent au quotidien et référent à la fois pour les porteurs de projets, les entrepreneurs, les partenaires et les habitants.

CONSIDERANT la nécessité de signer avec l'association QHUBE une convention d'objectifs permettant de mettre en œuvre le dispositif « CitésLab » sur le territoire de l'agglomération.

Le Bureau communautaire consulté,

La Commission Excellence environnementale, Aménagement, Tourisme, Projet de territoire, Développement économique, Mobilités et Travaux entendue,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : APPROUVE les termes de la convention d'objectifs avec l'association QHUBE, ci-annexée.

Article 2 : APPROUVE l'attribution d'une subvention annuelle de 35 000 euros à l'association QHUBE visant à financer le dispositif « CitésLab ».

Article 3 : **AUTORISE** la Communauté d'agglomération à verser une première subvention de 10 000 euros d'ici la fin de l'année 2023 afin de permettre le lancement du programme sur le territoire.

Article 4 : **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs avec l'association QHUBE, représentée par Monsieur Guy BONNEAU, Président, dûment habilité, dont le siège est situé 6 cours Monseigneur Roméro à Evry-Courcouronnes (91000) et tout acte y afférent.

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.



Pour extrait conforme,

François DUROYRAY
Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE ET L'ASSOCIATION QHUBE POUR LA MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF "CITESLAB"

Date de transmission de l'acte : 15/11/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 15/11/2023

Numéro de l'acte : DCC2023-071 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 091-200058477-20231107-DCC2023-071-DE

Date de décision : 07/11/2023

Acte transmis par : Christine TAHON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.4. Amenagement du territoire